

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au Centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, le **mercredi 12 juin 2019**, à laquelle sont présents :

Mme Johanne Hogue	Présidente
M. Michael Averill	
M. Martin Barbeau	
M. Claude Beaulac	
M. Bernard Bouclin	Vice-président du comité exécutif
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Amélie Provost	
Mme Brigitte Provost	
Mme Marie-Claire Vachon	

Absences :

M. Robert Bergeron
 M. Robert-M. Dupont

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives

1.0 Ouverture de la séance

La présidente du comité exécutif, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général constate le quorum.

(Incidence : Il est 18 h 32).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

309^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis.

Ordre du jour

Le projet de l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 – *Adoption* (doc. 4.0)
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Période de questions – Commissaires
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 **Service des ressources humaines**
 - 8.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire – *Adoption – Possibilité de huis clos* (doc. 8.1)
- 9.0 **Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport**
 - 9.1 Vente d'un circuit de berline (doc. 9.1)
- 10.0 **Service du secrétariat général et des communications**
 - 10.1 Règlement sur la tenue des séances ordinaires du comité exécutif – *Adoption* (doc. 10.1)
- 11.0 Correspondance – *Information* – Rapports
- 12.0 Affaires diverses
- 13.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 – *Adoption*

Document déposé :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019

310^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019 a été transmis aux membres du comité exécutif plus de six (6) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Brigitte Provost :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément aux articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions – Public

Q. : Mme Nelly Chaoui, résidente de Sainte-Anne-des-Lacs

Mme Chaoui indique qu'il existe à Morin-Heights, au préscolaire, une école à approche pédagogique Montessori. Toutefois, cette approche n'est plus disponible à partir de la première année.

Mme Chaoui demande si la Commission scolaire des Laurentides pourrait être ouverte à la pédagogie Montessori dans les Laurentides.

La présidente, Mme Johanne Hogue, indique qu'il y a déjà eu de l'ouverture dans le passé pour de nouvelles avenues et qu'il faudrait se pencher sur la question.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne avoir rencontré Mme Chaoui et lui a proposé de poser ces questions à l'occasion du conseil des commissaires. De plus, celui-ci précise que s'il a un mandat du conseil des commissaires, il pourrait explorer d'autres projets, ou la possibilité d'une autre approche dans le cadre du plan d'action de la prochaine année.

La présidente, Mme Johanne Hogue, invite Mme Chaoui à communiquer de l'information au conseil des commissaires sur son projet.

Mme Chaoui précise qu'elle communiquera de l'information à la direction générale et à la présidence.

6.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

7.0 Comité de parents

Aucun sujet

8.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur de l'adaptation scolaire

La directrice du service des ressources humaines, Mme Josée Lapointe, introduit le projet de résolution. Celle-ci précise que pour répondre au besoin de la clientèle croissante ainsi qu'à la création des carrefours de services, plus d'heures de techniciens en éducation spécialisée sont requises et environ le même nombre d'heures de préposés aux élèves handicapés pour la prochaine année. Le syndicat serait satisfait de ce qui est envisagé, tant au niveau des carrefours de services que des budgets.

Le commissaire, M. Michael Averill, demande si les heures représentées dans le document au support à la résolution sont hebdomadaires.

Mme Lapointe répond qu'effectivement, elles sont hebdomadaires.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique qu'en vertu de la croissance de la clientèle, il est possible d'offrir plus d'heures au personnel de soutien en adaptation scolaire en raison de mesures de financement supplémentaires, ce qui permet également une plus grande rétention du personnel.

La présidente, Mme Johanne Hogue, demande si un horaire de 26,5 heures est considéré comme un poste permanent.

Mme Lapointe confirme qu'un poste de 26,5 heures dans ce domaine est un poste permanent.

Comme le prévoit la convention collective du personnel de soutien, la Commission scolaire doit adopter pour l'année financière suivante un plan d'effectifs pour le secteur adaptation scolaire. Ce plan est composé de l'ensemble des postes maintenus et requis pour la prochaine année scolaire.

Advenant le cas où le poste d'un employé régulier devait être aboli, cet exercice permet, entre autres, d'appliquer le mécanisme de sécurité d'emploi qui est prévu à la convention collective.

Les séances d'affectation pour tous les corps d'emploi du secteur de l'adaptation scolaire sont fixées les 18 et 19 juin 2019. Par la même occasion, des effectifs seront déployés pour doter les postes vacants ou nouvellement créés pour la prochaine année scolaire.

311^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant au comité exécutif l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire);

ATTENDU le projet de plan d'effectifs du personnel de soutien œuvrant au sein de l'adaptation scolaire tel que présenté et soumis à la consultation auprès du syndicat dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs à entrer en vigueur lors de la prochaine année financière respecte les prescriptions de la *Convention collective* en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources humaines, de la direction des ressources éducatives et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Claude Beaulac :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année financière 2019-2020 tel qu'il apparaît au document présenté séance tenante sous la cote CE311-19 pour en faire partie intégrante et pour prendre effet à compter du 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

9.1 Vente d'un circuit de berline

La directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, introduit le projet de résolution.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande si les mêmes garanties sont données par la conductrice que lorsqu'une équipe peut assurer la stabilité et la sécurité du parcours scolaire.

Mme Bonneville précise que la conductrice a les mêmes obligations et doit assurer les mêmes garanties de stabilité et de sécurité et donc est responsable de se faire remplacer au besoin.

312^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les pouvoirs et fonctions délégués au comité exécutif en matière d'autorisation de vente, transfert ou cession de contrats de transport scolaire;

ATTENDU QUE Michel Dugas a signé un contrat de transport exclusif avec la Commission scolaire des Laurentides le 2 novembre 2018 pour une période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2026;

ATTENDU QUE le contrat 6112/2018-26 inclut les circuits 114, au coût de 18 448,28 \$ et le circuit 166, au coût de 26 578,92 \$;

ATTENDU QUE le circuit 166 est un circuit du secteur sud;

CONSIDÉRANT l'avis du transporteur Michel Dugas concernant la cession du circuit 166 à Josée Mercier, résidant au 1960, chemin Pierre-Péladeau à Sainte-Adèle;

CONSIDÉRANT QUE Michel Dugas compte céder son circuit au début de l'année scolaire 2019-2020, soit le 29 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE Josée Mercier est une employée de Michel Dugas et est déjà la conductrice du circuit 166;

CONSIDÉRANT QUE Josée Mercier s'engage à respecter les conditions prévues au contrat jusqu'à l'expiration dudit contrat, soit le 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Claire Vachon :

D'AUTORISER la cession du circuit du transporteur Michel Dugas à Josée Mercier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

10.1 Règlement sur la tenue des séances ordinaires du comité exécutif

313^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la 295^e résolution du conseil des commissaires en date du 24 avril 2019 qui lançait en consultation l'amendement au Règlement sur la tenue des séances du conseil des commissaires;

ATTENDU qu'aux fins de consultation les démarches édictées à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* doivent être effectuées;

CONSIDÉRANT que suite au lancement en consultation, aucun avis à l'encontre de l'amendement réglementaire soumis aux fins de consultation n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire général et du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau :

D'ADOPTER l'amendement réglementaire suivant :

ARTICLE 3

Le Comité exécutif tient ses séances ordinaires le deuxième (2^e) mercredi du mois pour les mois de septembre, octobre, novembre, décembre, février, mai et juin.

Pour les mois de mars et d'avril, les séances ordinaires se tiendront le troisième (3^e) mercredi du mois.

Il n'y a pas de séance ordinaire du Comité exécutif pour les mois de juillet, d'août et de janvier.

Toutes ces séances ont lieu à 18h30 au Centre administratif de la Commission scolaire situé au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 Correspondance – Information – Rapports

Aucun sujet

12.0 Affaires diverses

Aucun sujet

13.0 Levée

314^e RÉOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Chrétien, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Incidence : Il est 18 h 52).

Me Louis Piché
Secrétaire général

Johanne Hogue
Présidente du comité exécutif